



Sortie d'indivision suite à une succession signée

Par **bruco**, le **30/06/2016** à **20:29**

bonsoir,

Ma mère est décédée voilà un peu plus de deux ans. Avec mes frères nous sommes donc en indivision. Mon frère cadet est sous tutelle et son tuteur est mon frère aîné.

L'aîné s'est cru seul pour décider du devenir des biens et a mis en vente la maison familiale... Suite à un différend la situation est bloquée pas possible de dialoguer. Je veux sortir de cette indivision quelle solution et quelle attitude adoptée. Je lui ai fait part de ma décision et j'ai tenté de lui proposer un rendez vous mais pas de réponse. Que faire de plus ? Je voudrais éviter la vente judiciaire. A-t-il le droit de tout bloquer ? Merci pour votre réponse. Le juge des tutelles peut-il intervenir ?